

DÉCLARATION DE L'AUTEUR.

D'après le décret d'Urbain VIII, nous déclarons que les quelques faits merveilleux, insérés dans cette notice, bien qu'ils nous semblent très-authentiques, n'ont qu'une autorité humaine.

Il en est de même des titres de Vénérable et de Saint que nous décernons à M. J. R. Paré. Nous n'avons eu nullement l'intention de dévancer le jugement de notre Mère l'Eglise catholique, à laquelle nous serons soumis, Dieu aidant, à la vie et à la mort.

AVIS AUX LECTEURS.

La présente Notice Biographique que nous offrons aujourd'hui spécialement à la paroisse de SAINT JACQUES LE MAJEUR, et à nos vénérables confrères du Diocèse de Montréal, est consacrée à perpétuer le souvenir des grandes vertus que M. J. R. Paré a pratiquées pendant sa longue et belle carrière sacerdotale. Nous nous sommes efforcé de lui donner ce cachet de simplicité chrétienne qui a été le premier mérite de la vertu de M. Paré. Souvent nous avons été très-court dans le développement des idées que ce récit lui-même présentait à chaque instant. Il fallait nous borner au cadre restreint d'une simple notice. Nous espérons cependant que ceux qui ont eu le bonheur de connaître le Vénéré M. Paré le reconnaîtront avec plaisir dans ces quelques pages. En nous imposant ce travail nous éprouvions un senti-